

Brèves

CETTE SEMAINE CCE...

Lors de l'annonce faite par la Direction Générale (en CCE du 7 janvier dernier) de prolonger le chômage partiel pour les établissements de Biarritz et Martignas, la CFDT a exigé la tenue d'une réunion extraordinaire du CCE.

Cette réunion se tiendra le 20 janvier à 10 H 30 avec l'ordre du jour suivant :

- *Information et consultation du Comité Central d'Entreprise au titre de l'article L.2323-6 du Code du Travail sur le **projet de recours au chômage partiel** pour les établissements de Biarritz (64) et de Martignas (33).*
- *Information et consultation du Comité Central d'Entreprise au titre des articles D.5122-44 et D.5122-33 du Code du Travail sur le **projet de convention d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) et sur le projet de convention de chômage partiel** concernant les établissements de Biarritz (64) et de Martignas (33).*

En préalable, les élus/es du CCE ont reçu un dossier spécifique aux deux établissements concernés (1409 salariés concernés). Pour démontrer la nécessité de poursuivre le chômage partiel jusqu'en juin 2010, la DG s'appuie sur les plans de charges présentés au Comité Central d'Entreprise le 7 janvier 2010. Ces graphiques, présents dans le dossier, indiquent que Biarritz et Martignas accusent toujours un déficit de charge.

CHANGEMENT DE "PEAU" !

Le 1% logement devient "Action Logement"

Conformément à la réforme commencée en juillet 2009, ce changement n'est pas que dans "l'étiquette". Action Logement devient une institution paritaire dotée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Le 1% logement est en charge depuis 1953 de collecter les participations obligatoires des entreprises de plus de 20 salariés pour le financement de la construction de logements sociaux et l'aide à l'accession à la propriété. A l'origine de 1%, cette taxe représente aujourd'hui 0,45% de la masse salariale. Elle permet notamment d'aider les salariés à acheter ou construire un bien immobilier.

En plus de son nouveau nom, Action Logement, le mouvement réduit son réseau d'organismes collecteurs à 21 contre 109 précédemment. Une restructuration qui va permettre de réduire les coûts de fonctionnement et d'assurer un meilleur contrôle de la gouvernance de l'organisme.

Câblage des Falcon à BZ : activité nouvelle, problèmes nouveaux à résoudre.

Le câblage des Falcon est une nouvelle activité de notre établissement qui est arrivée récemment à Biarritz.

Elle était auparavant réalisée à Mérignac par des salarié(e)s de la société Latélec ou Labinal. Activité nouvelle mais aussi nouveau métier et donc problèmes nouveaux, il est donc apparu nécessaire à la section syndicale CFDT de Biarritz de réaliser une enquête sur le niveau de satisfaction des salariés dans ce nouveau métier mais aussi sur les contraintes nouvelles qu'ils rencontraient. Pour réaliser cette enquête, nous avons interrogé tous les salarié(e)s du secteur. Nous en profitons pour les remercier de leur participation à cette enquête qui sans eux n'aurait pas été possible.

Il apparaît que majoritairement les salarié(e)s trouvent ce nouveau métier intéressant. Mais ils se montrent inquiets par rapport au problème de la chaleur lorsque les mois de fortes chaleurs arriveront. Ils demandent aussi des améliorations dans le domaine de l'éclairage, des postures de travail (genoux, absence de sièges adaptés, manque de protection sur l'avion, etc). En termes d'organisation, le fait d'avancer plusieurs avions à la fois (contrairement à ce qui se pratiquait à Mérignac) rend le travail plus complexe. D'autres problèmes sont remontés : du petit outillage de mauvaise qualité, des problèmes d'approvisionnement, la densité de la population travaillant dans l'avion à certains moments, la formation des nouveaux venus dans ce métier, etc. Les salariés du câblage ont été informés des résultats par un compte rendu qui leur a été diffusé.

Nous avons aussi rencontré les responsables du Hall 3 pour échanger sur les résultats de cette enquête et de nos inquiétudes. Ils nous ont informés que beaucoup de pistes d'améliorations étaient à l'étude ou en test. Le but étant de traiter le maximum de contraintes afin de réaliser ce travail dans les meilleures conditions possibles. Ils ne nous ont pas caché que le problème de chaleur n'avait pas trouvé de solutions acceptables à ce jour car une ventilation ou une aspiration n'étaient pas les plus adaptées.

La CFDT à travers ses élus et représentants au CHS-CT, en DP et CE continuera à suivre ce dossier dans les mois à venir.

SÉISME EN HAÏTI.

Communiqué CFDT du 14 janvier...

La CFDT exprime sa plus vive émotion au lendemain du séisme qui a ravagé Haïti. Elle exprime sa solidarité avec la population, avec les victimes et leurs familles, ainsi qu'avec les travailleurs haïtiens et leurs organisations syndicales.

Elle appelle la communauté internationale à mobiliser d'urgence une assistance humanitaire massive.